

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 15 octobre 2020 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus des séances des 04 et 10 juillet 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Rapport annuel 2019 sur la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif**

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 des services d'assainissement collectif et non collectif.

**Assainissement collectif** : compétence communautaire – 21 communes sur 28 ont un réseau d'assainissement collectif (6 non équipées et 1 commune gérée directement par la SOGEDO) – 69 293 km de réseau – 21 stations d'épuration – construction du réseau à Saint-Cyr en 2013 – 34 maisons raccordables et 30 abonnés – part fixe 120.00 € HT/an + 1.50 € m<sup>3</sup> d'eau consommée.

**Assainissement non collectif** : service assuré par la Communauté de Communes (SPANC) – 192 installations à Saint-Cyr – contrôle tous les 6 ans après une construction neuve et pour les installations non conformes, tous les 9 ans pour les installations conformes, le prix du contrôle varie de 105.00 € à 120.00 €.

Le conseil prend acte de cette présentation, les rapports sont consultables en mairie.

#### **2/ Rapport annuel 2019 sur la qualité des services du SIAEP du Nord Est Périgord**

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SIAEP du Nord-Est Périgord :

- 3 entités de gestion : Excideuil, Nanthiat, Payzac-Savignac => fusion ;
- SOGEDO et SAUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de l'entretien et de la permanence du service ;
- Président du Syndicat : Albert POUQUET ;

- Daniel PICHON est membre du bureau et de la CAO ;
- 8 149 abonnés (173 abonnés à Saint-Cyr) ;
- Prix 3.23 € /m<sup>3</sup> - eau de bonne qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et le rapport est consultable à la mairie.

### **3/ Rapport annuel 2019 du SMD3 et du SMCTOM**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SMD3 et du SMCTOM et informe que ce rapport est tenu à disposition à la mairie.

Le syndicat comprend 62 communes, 1 seul délégué par commune, le président du SMCTOM est Philippe ROUSSEAU et le Directeur Francis CIPIERE.

Alain PIERREFITTE est membre du bureau.

Projet en cours : mise en place de la redevance incitative.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

### **4/ Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation du SIAEP du Nord-Est Périgord**

Suite à une erreur de rédaction dans la délibération désignant les délégués communaux au SIAEP, il convient de reprendre cette délibération.

Aucune modification concernant les délégués, les délégués titulaires sont Daniel PICHON et Christine DESMET, les suppléants sont Alain BUISSON et Marieke VAN MIL.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **5/ Instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal**

Le Maire informe le conseil que la CCILAP demande l'approbation de ses communes membres pour l'instauration d'une taxe d'aménagement intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au taux de 3.5 %.

Cette taxe sera applicable sur toute nouvelle construction, aménagement, agrandissement de + de 20 m<sup>2</sup>.

Cette décision est votée à l'unanimité.

### **6/ Opérations d'investissement d'éclairage public – éradication des luminaires boules**

Le SDE 24 (Syndicat d'Énergie de la Dordogne) est chargé de remplacer les luminaires boules par des luminaires LED. Le financement s'établit comme suit pour les 2 luminaires au lotissement :

- Coût de l'opération : 2 193.89 € HT, soit 2 632.67 € TTC
  - Le SDE 24 prend en charge 45 % du coût de l'opération (987.25 €) + la TVA (438.78 €), soit au total 1 426.03 €

- 1 206.64 € reste à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

## 7/ Questions diverses

- **Accès internet** : proposition d'installer une box pour accès public internet dans la salle des associations, montant de l'abonnement 61.40 €/mois, accord à l'unanimité.
- **Transport scolaire** : coût du transport scolaire pour la commune : 3 080.00 € pour 14 élèves, soit 220.00 €/élève. La région va imposer un accompagnateur dans les cars pour les enfants de maternelle, c'est à la commune qu'appartient l'embauche de l'accompagnateur, la Région reversera à la commune par l'intermédiaire du Syndicat la somme forfaitaire de 3 000.00 € pour l'année scolaire.
- **Elagage** : la commune va poursuivre l'élagage des arbres bordant les voies communales avec l'entreprise Lascaux qui n'assure que la coupe des arbres, des bénévoles et les membres de la municipalité participeront au chantier, les propriétaires des arbres seront conviés pour l'enlèvement du bois.  
Le prochain chantier concernera la Route de Pompadour.
- **Recensement de la population** : il aura lieu en janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent – en attente d'instructions – recherche d'un agent recenseur.
- **Manifestations communales – Covid-19** : Cérémonie du 11 novembre, Noël des enfants, vœux du Maire et repas des aînés.
  - 11 novembre : aura lieu selon les instructions préfectorales
  - Noël des enfants : n'aura pas lieu dans sa forme habituelle, une alternative est en cours de réflexion
  - Cérémonie des vœux : annulée
  - Repas des aînés : date et organisation en attente de l'évolution de la situation sanitaire, si ce repas ne devait pas avoir lieu, une alternative sera proposée.
- **Location salle polyvalente** : en raison des dernières mesures sanitaires, la salle polyvalente n'est plus disponible à la location pour toutes fêtes familiales, repas, mariages...
- **Bâtiment ancienne boulangerie** : l'ATD 24 a rendu son chiffrage concernant un projet d'aménagement de 2 logements dans la maison d'habitation et d'une salle de convivialité dans la grange du four.

Une nouvelle étude est demandée à l'ATD suite aux modifications évoquées en Conseil Municipal (suppression étage sur salle de convivialité, création d'un seul logement...) de façon à diminuer le coût global de cette opération.

Une visite des bâtiments est prévue samedi 24 octobre 2020 à 14H00 pour les membres du conseil afin de réétudier le projet sur place.

- **Charte de bon voisinage** : entre les citoyens, les élus et les agriculteurs de Dordogne, document d'aide au bien vivre ensemble, disponible en mairie et sur le site internet de la commune
- **Dossier d'adressage** : le chantier est en cours, il a bien avancé, un choix a été fait concernant le type de numérotation (continu ou métrique), c'est la numérotation métrique qui a été retenue car elle présente de nombreux avantages et permet une localisation bien plus précise.
- **Composition des commissions communautaires** :
  - CLECT** : Daniel PICHON – Alain PIERREFITTE
  - Communication** : Sabrina REYNAUD – Corinne BOUZONIE
  - Transition énergétique et développement durable** : Daniel PICHON – Sylvette LAFONT – Alain BUISSON – Grégoire FAUQUEMBERGUE
  - Assainissement** : Daniel PICHON – Christine DESMET – Jacques PENAUD
  - Urbanisme et mobilité** : Alain PIERREFITTE – Sylvette LAFONT – Christine DESMET
  - Aménagement de l'espace** : Daniel PICHON – Jacques PENAUD – Jean-Pierre LEYMARIE
  - Habitat** : Alain PIERREFITTE – Sylvette LAFONT – Christine DESMET
  - Développement économique** : Daniel PICHON - Sylvette LAFONT – Christine DESMET – Grégoire FAUQUEMBERGUE
  - Culture** : Sylvette LAFONT – Jacques PENAUD – Marieke VAN MIL
  - Action sociale** : Christine DESMET – Alain PIERREFITTE – Marieke VAN MIL
  - Tourisme** : Alain PIERREFITTE – Sabrina REYNAUD – Jacques PENAUD
  - Enfance et jeunesse** : Sabrina REYNAUD – Sylvette LAFONT – Marieke VAN MIL
- Sabrina REYNAUD souhaite réunir la commission communication pour faire un point sur le site internet et pour travailler à l'élaboration du prochain bulletin municipal.

**La séance est levée à 23h15.**